

**Objet : Pénurie de certains vaccins****Information à la presse du 16 juin 2015**

Avec plus d'un demi-million de signatures obtenues en une semaine, la pétition lancée par le Pr Henri Joyeux, chirurgien oncologue reconnu, a défrayé la chronique. Le REVAHB n'a pas été sollicité par le Pr Joyeux mais il est solidaire des plus de 600 000 personnes qui ont apposé leur signature sur sa pétition.

Créé en 1997 pour venir en aide et faire entendre leur voix aux victimes de la vaccination de masse contre l'hépatite B entreprise par le ministère de la santé en 1994 dans les collèges, et en 1996 auprès de la population générale, **le REVAHB a toujours rencontré les pires difficultés pour faire admettre des autorités sanitaires que ce vaccin avait provoqué nombre de très graves accidents** (SEP, SLA, polyarthrites rhumatoïdes, spondylarthrites, thrombopénies, lupus, aplasies médullaires, myofasciites,...) et même des décès, **tant chez les adultes que chez les enfants**. Il est donc heureux que, provenant du corps médical, une voix autorisée s'élève contre une politique qui lance des vaccinations de masse sans se préoccuper des risques individuels. Et dans une complète indifférence du sort de ceux qu'elle sacrifie, au nom d'un bénéfice collectif difficile à estimer, du fait d'une sous-notification toujours considérable des accidents post-vaccinaux.

**Le REVAHB sait ce qu'il en coûte de donner l'alerte** et il n'est donc pas étonné de la tempête que soulève dans certains milieux la pétition du Pr Joyeux. Régulièrement les victimes se font traiter « d'antivax » afin de discréditer leur parole.

**De grands journaux protestent**. A cela rien d'étonnant : ils l'ont toujours fait, la plupart conditionnés - *pour des raisons économiques ou par défaut d'information objective* - par le pouvoir du lobby pharmaceutique qu'on retrouve à tous les niveaux de la chaîne du médicament, et **sans jamais tenter de consulter les associations de victimes**.

Ces dernières ont toujours souffert de **l'omerta que beaucoup de ces journaux entretiennent** et dont on sait qu'ils sont aujourd'hui très nombreux à être sous la dépendance de leurs propriétaires ou de leurs principaux actionnaires. **Rares et courageux sont cependant quelques journalistes soucieux** de vérifier les informations venues d'autorités sanitaires souvent corrompues par les laboratoires.

**Rares et courageux sont aussi les médecins prêts à risquer leur carrière**. Grâce à eux, l'information arrive cependant à passer. Nous pouvons ainsi citer l'ancien expert judiciaire Marc GIRARD qui a subi de violentes attaques lorsqu'il s'est posé en lanceur d'alerte par rapport aux risques connus du vaccin hépatite B.

**Mais les familles savent**, car elles disposent de multiples sources d'information et sont parfaitement capables de distinguer ce qui tient de la « rumeur » et ce qui est désinformation.

**Et elles voient bien que :**

- **Imposer trois vaccins** obligatoires et ne pas en assurer la fabrication est incohérent.
- **Menacer les parents** de 6 mois de prison avec sursis et 3.750 euros d'amende s'ils ne s'y plient pas, **est suspect**.
- **Reconnaître la toxicité de l'aluminium et du formaldéhyde et en justifier la présence dans les vaccins** sous prétexte que les doses en seraient infimes **n'est pas convaincant**.
- **Autoriser l'aluminium dans des vaccins** qui seront injectés, alors **qu'on le supprime dans les cosmétiques, est incompréhensible**.
- **Laisser son AMM au vaccin hexavalent** (Infanrix Hexa) fabriqué par Glaxo **est troublant**, alors que Pasteur a perdu la sienne pour l'Hexavac, son alter ego. **Qu'avoir caché le décès de 5 nourrissons** en Allemagne et en Autriche dans les heures qui ont suivi l'injection **d'Hexavac est proprement scandaleux**. Or, **c'est justement un vaccin similaire, l'Infanrix Hexa qu'on impose par vente forcée aux familles qui ne trouvent plus de DTpolio et en devinent bien la raison : la multiplication par 7 du prix de cette vaccination imposée, dont la gratuité n'est qu'apparente puisque la sécurité sociale, donc les assurés, la rembourse**. Tout bénéfice pour les laboratoires. Le Dr LE HOUEZEC avait informé dès 2008 dans un article remis à jour en 2010 des risques liés à l'Infanrix hexa. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Dr D. Le Houézec : [infanrix Hexa alertons les bébés](#)

**De nombreux spécialistes**, très remontés, ne nient pas - *déplorent même - l'existence actuelle d'une pénurie en vaccins* « trivalents » (protégeant contre les trois maladies à vaccination obligatoire : diphtérie, tétanos et polio), « tétravalents » et « pentavalents ». **Il ne suffit pas de déplorer** et encore moins de s'en prendre à un médecin qui sonne l'alarme, **il faut faire pression** sur le **Ministère de la santé** pour **qu'il ordonne aux laboratoires de revenir à des vaccins plus sûrs** qui n'entraîneraient pas d'effets secondaires graves et qui ne laisseraient pas sur le bord de la route des milliers de victimes.

**Que le ministère ne fasse rien en ce sens** amène à se poser la question : **qui gouverne dans ce pays ?**

**Ces spécialistes nient toute relation entre vaccination hépatite B et sclérose en plaques** et se réfèrent, pour l'affirmer, aux **études d'experts non indépendants**, oubliant celles d'experts indépendants (*Hernan, Geier, Touzé ; Fourier-Costagliola*, et le Dr Le Houézec<sup>2</sup> qu'ils citent pourtant au bas de leur communiqué sans probablement l'avoir lue !). **Ce n'est pas le nombre des études qui est probant, mais leur qualité, leur impartialité et leur rigueur scientifique.** Les professeurs **Bégaud et Costagliola** ont pourtant indiqué dans leur **rapport**<sup>3</sup> « Sur la surveillance et le bon usage du médicament en France » remis à Marisol Touraine en août 2013 : « **La notification d'un millier de cas d'atteintes démyélinisantes de tous types chez des adultes** a créé une situation de **crise sanitaire majeure...** ». Mais qu'en est-il de toutes les autres pathologies post-vaccinales que le REVAHB a fait remonter depuis l'Agence du médicament jusqu'à l'ANSM, en passant par l'AFSSAPS ?

**Rigueur et honnêteté ?** Le REVAHB est très étonné de lire dans un communiqué du SPILF<sup>4</sup> (Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française) que : *L'Etat reconnaît les accidents et indemnise quel que soit le vaccin considéré - « obligatoire » ou « recommandé ».* **Si les experts du SPILF avaient eu le souci de se renseigner** auprès de l'association REVAHB, ils auraient appris que seuls 150 dossiers de vaccinations « obligatoires » ont été indemnisés depuis 1998 par la DGS et l'ONIAM, que la réponse faite aux victimes de vaccination seulement « recommandées » est toujours : « *Personne ne vous y a obligés. Vous n'aviez qu'à ne pas faire cette vaccination* ». **La vérité** que se gardent bien de dire les experts du SPILF, comme les personnes qui ont témoigné sur Rue 89<sup>5</sup>, **c'est que la quasi totalité des victimes** de la vaccination de masse des années 90 (elles se comptent par milliers) **ont été complètement abandonnées.** La population le sait. **Comment, dans ces conditions, lui rendre la confiance dans les vaccinations si elle sait qu'en cas d'accident elle sera abandonnée ?**

**Les mêmes experts encouragent la vaccination des bébés contre l'hépatite B.** C'est faire peu de cas des risques qu'on leur fait courir à court, moyen ou long terme, à un âge où (sauf rares exceptions) ils n'ont aucun risque de rencontrer le virus de l'hépatite B, et prétendre que cette vaccination les protégera 10 ou 15 ans après, c'est faire **un pari audacieux** car on ne sait pas, même avec le recul d'aujourd'hui, combien parmi eux conserveront le bénéfice de cette vaccination, si bénéfique il y a. Assurer à la population qu'il n'y a aucun risque de maladie démyélinisante chez l'enfant avant l'âge de 2 ans car la myéline n'est pas complètement formée, est complètement faux. C'est en effet, comme l'indique le Docteur Marc GIRARD<sup>6</sup>, ancien expert, confondre l'époque du diagnostic de la maladie et l'apparition des premiers symptômes. **Le docteur LE HOUÉZEC** indique, dans un article, qu'il y a déjà **eu au moins 1 cas de SEP après vaccination contre l'hépatite B** avant l'âge de 2 ans, **officiellement reconnu par l'ANSM.**

**Les familles voient dans la volonté de vacciner indifféremment tous les bébés, non pas un souci de les protéger, mais une opération commerciale exercée sur une population captive.**

**Les spécialistes, les experts et les médecins proposent des solutions de rechange à la pénurie des vaccins obligatoires :** *il existe, assurent-ils, un kit de deux vaccins, l'un contre la diphtérie et le tétanos (DT-Vax), l'autre*

---

<sup>2</sup> <http://www.agoravox.fr/actualites/sante/article/une-nouvelle-etude-fait-le-lien-160174>

<sup>3</sup> Rapport Bégaud-Costagliola [sur la surveillance du bon usage du médicament](#)

<sup>4</sup> [Groupe vaccination et prévention de la SPILF](#)

<sup>5</sup> Article paru dans rue 89 : [pourquoi il ne faut pas signer la pétition du professeur Joyeux](#)

<sup>6</sup> [Pharmacovigilance : la falsification à l'œuvre](#) Du Dr Marc Girard

<sup>7</sup> Dr Dominique le Houézec [le vaccin, la myéline et l'enfant](#)

contre la polio (*Imovax Polio*), destiné aux jeunes chez qui le vaccin contre la coqueluche est contre-indiqué. Il est même, disent-ils, gratuit, à condition qu'un **médecin en fasse la demande directement au laboratoire**.

**Ce qu'ils oublient de dire**, information qui manquera aux familles et aux médecins, c'est que le **DT-Vax est un vaccin adjuvanté sur sels d'aluminium et a comme excipient du thiomersal**, c'est-à-dire du mercure, en plus de l'aluminium ! Raison pour laquelle il a été retiré du marché français depuis 1999 suite aux recommandations de l'Agence européenne du médicament (EMA) qui interdit le mercure dans les vaccins pédiatriques. De plus, il était en rupture de stock depuis janvier 2015. Un-produit similaire a été mis à la disposition des familles depuis le mois de mai.

Cependant, **son utilisation n'est réservée qu'aux enfants ayant une contre-indication au vaccin contre la coqueluche**.

**Mais quid de tout cela ? Est-il normal que le marché ne propose pas sous une forme trivalente le vaccin décrété obligatoire par l'Etat ?**

**Les personnes critiques de la pétition seraient mieux inspirés de s'attaquer aux dérives et aux excès d'une politique vaccinale qui entretient la méfiance** (*vaccination Hépatite B des années 90, vaccination H1N1 en 2009*) et de s'associer à ces 600 000 signataires pour **exiger de notre ministre de la santé un meilleur contrôle de ceux qui dépendent de son autorité**.

**La confiance dans les vaccins ne reviendra qu'avec une information honnête** qui a largement manqué jusqu'à présent. C'est-à-dire **lorsque l'État aura décidé de reconnaître les effets indésirables réels de la vaccination contre l'hépatite B et cesse cette omerta**, comme l'exprime **Bernard BEGAUD, professeur de pharmacologie et Directeur de l'unité de l'Unité de Recherche INSERM U657 (Sud-Ouest du 7.06.2015)**.

**Le pédiatre, conseiller médical du REVAHB**, avait déjà alerté l'opinion publique dans un article intitulé « **Pénurie de vaccins organisée** »<sup>8</sup>.

Au regard de cette situation, **le REVAHB recommande que :**

- Soit enfin **prise en compte et indemnisée la totalité des pathologies post-vaccinales survenues après les vaccins contre l'hépatite B**.
- **Le vaccin hépatite B ne soit injecté au nourrisson que dans le cas où la mère est porteuse de la maladie**.
- Lors de la prescription de vaccins, **les médecins utilisent les noms des valences contenues dans les vaccins et pas le nom commercial du vaccin**. Exemples : vaccin contenant diphtérie ; tétanos poliomyélite ; haemophilus B, coqueluche, hépatite B au lieu de « Infanrix hexa. » (Trop de parents nous ont interpellés indiquant qu'ils ne voulaient pas de la valence hépatite B mais que le médecin ne leur avait pas donné le choix).
- **Les médecins soient dûment informés des risques** qu'ils font encourir aux nourrissons, et **qu'ils en informent les parents, en toute transparence et toute impartialité**.
- **Que l'on fasse des études indépendantes et réellement scientifiques sur l'innocuité des vaccins, sur les adjuvants et, sur les excipients utilisés** et que l'on cesse d'affirmer qu'il n'y a jamais eu de problème.

**Pour le Conseil d'Administration du REVAHB,  
Catherine GACHES (06.11.22.67.40)**

---

<sup>8</sup> Dr Le Houézec : [pénurie de vaccins organisée](#)